



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-31) APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT
D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES AU RAVALEMENT DES
FAÇADES

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-18 I ; L.2122-19 et L.2122-23 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L 422-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2007/3124 du 06 août 2007 inscrivant la ville de Vincennes sur la liste des communes dans lesquelles le ravalement des immeubles est obligatoire tous les 10 ans en application de l'article L.132-2 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2007 instituant un dispositif d'aides au ravalement de façades ;

Vu l'arrêté municipal n°5002 du 5 décembre 2007, portant ravalement obligatoire des immeubles à Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2013, instituant sur la commune de Vincennes une aide financière aux propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades et approuvant le règlement d'attribution des aides au ravalement de façades ;

Considérant la proposition de la commission d'attribution et de versement des aides au ravalement de façades réunie en date du 10 octobre 2022, d'apporter des modifications au règlement ;

Considérant que les modifications du règlement s'avèrent nécessaires afin d'adapter le dispositif à la réglementation portant sur l'amélioration thermique des logements ;

Considérant que les modifications du règlement s'avèrent nécessaires, afin de mettre à jour le montant maximum des loyers, inchangés depuis 2013 ; et afin de renforcer le contrôle portant sur la bonne exécution des travaux, objets des subventions communales, comme suit :

- Augmentation du taux de participation financière à 25% pour la pose d'isolant thermique par l'extérieur,
- Actualisation du montant maximum des loyers des propriétaires bailleurs éligibles à 22€/m²,
- Contrôler les attributions et des versements des subventions au regard de la conformité des travaux ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets,

Développement durable, Inclusion du 22 juin 2023,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les modifications du règlement exposées ci-dessus portant sur l'évolution du taux de l'aide financière, sur l'actualisation du montant maximum des loyers des propriétaires bailleurs éligibles et sur le renforcement du contrôle des subventions au regard des autorisations d'urbanisme accordées.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents pour la bonne suite de cette affaire

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé